Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260707-DELIB2026070711-DE



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

# COMMUNE DE TINTENIAC

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

## SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 1ER Juillet 2026.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

| | |
|---|---|
| En exercice | 27 |
| Présents | 17 |
| Votants | 21 |

**Etaient présents :** Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, LIPOVAC Anne-Sylvie, CHABILAND Annabelle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure.
**Etaient absents excusés :** GORON Maxime donne pouvoir à TOUZARD Blaise / JEANNEAU Luc donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LE DIMNA Martine donne pouvoir à TOCZÉ Christian / ROBIDOU Christophe donne pouvoir à LEGRAND Rémi / GOUGEON Laurent / MORIN-LOUVIGNY Isabelle / VIVIEN-MOISON Véronique / MORIN Stéphanie / LAVOLÉE Sébastien / DEHEEGER Vianney.
**Etait absent :** néant.
**Secrétaire de séance :** M. Frédéric BIMBOT à qui il est adjoint un auxiliaire.

## 11. Approbation de l'avant-projet sommaire et de la convention financière avec le SDE 35 pour la réhabilitation et la modernisation de l'éclairage public de la place André Ferré

**Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.**

Vu la délibération n°4, du 05.05.2026 validant les phases PRO et DCE du projet de réaménagement de la place André Ferré, qui vise à transformer cet espace afin de lui redonner pleinement sa vocation de place centrale, de lieu de vie, de rencontres et d'animations au service des habitants, des visiteurs et des commerçants ;
Considérant les différents usages de la place André Ferré, notamment l'organisation des Vendredis de l'Été, du marché hebdomadaire et des autres manifestations communales ;
Considérant que le projet de réaménagement de la place André Ferré conduit à revoir l'ensemble des équipements publics qui y sont implantés, notamment l'éclairage public, afin d'améliorer la qualité des usages, le confort des usagers et la mise en valeur de cet espace ;

Le Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) a établi un avant-projet sommaire prévoyant : la dépose de 44 points lumineux, l'installation de 9 luminaires de type Citéa, la pose de 5 mâts « aiguille » équipés chacun de 6 projecteurs, soit 30 projecteurs au total, dont 15 projecteurs RGBW permettant des mises en lumière événementielles. Ces projecteurs RGBW permettront d'adapter les ambiances lumineuses lors d'événements ou de manifestations organisés par la commune (Octobre Rose, fêtes de fin d'année, événements sportifs, manifestations culturelles, etc). Enfin il est prévu la pose de 3 points lumineux rue du Ralliement.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 127 510.90 € HT. Conformément aux modalités de financement du SDE 35, le taux de participation du SDE est fixé à 50 % du montant de l'opération, soit un reste à charge pour la commune estimé à 63 755.45 €.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260707-DELIB2026070711-DE

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs),**

- **approuve** l'avant-projet sommaire établi par le SDE 35 ainsi que la convention financière relative à la réhabilitation et à la modernisation de l'éclairage public de la place André Ferré

- **autorise** M. le Maire à signer la convention du SDE 35 portant réalisation de l'opération d'éclairage public de la place André Ferré aux conditions énoncées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération et à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT